

Chavannay plan Environnemental

I-Etat des lieux :

Parcelle, en état de pâture et taillis, des murs et un lavoir étant déjà existant (cf. photos.) La parcelle est actuellement parsemée de plantes invasifs (érigerons). La parcelle ne se trouve pas en ZNIEFF de type I mais n'est pas en Zone Natura 2000 (Directives Oiseaux et Directives Habitats), même si toutefois celle-ci est proche.

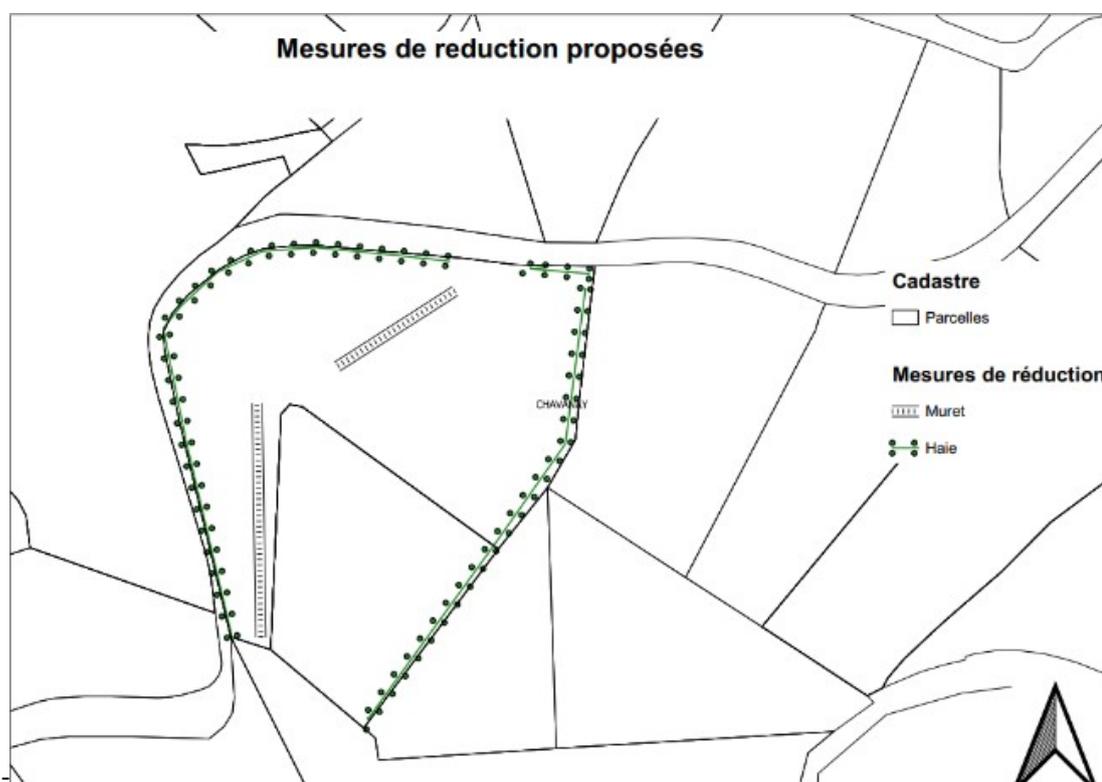
II-Travaux fait en 2022 :

En 2022 différents travaux ont été faits. Tout d'abord un nettoyage de la parcelle, coupes des bois et dessouchages. (A noter que les bois ont été récupérés par le prestataire à dans le but de le revaloriser (chauffage, copeaux de décorations...) Le déboisement permet de protéger la ligne qui traverse la parcelle et de protéger les habitats aux alentours de risques d'incendies.

Puis la remise en état de certains murs, pour remettre en état certains chalets.

III-Travaux début 2023 :

Pour janvier 2023, différents travaux sont prévus :



Commune	Section	Numéro	Surface	Linéaire de haie minimum à implanter	Linéaire de mur minimum
---------	---------	--------	---------	--------------------------------------	-------------------------

			cadastrale (en ha)	(en m)	à implanter (en m)
Chavanay	B	1621-1622	0,5930	200	60
TOTAL				200	60

Caractéristiques de la haie				
Nature de la compensation	Nature des travaux	Type de haie (haie double)	Essences	Objectifs minimaux à 5 ans
Plantation d'une haie double	<ul style="list-style-type: none"> •Préparation du sol, •Fourniture des plants, •Mise en place, •Protections éventuelles, •Paillage, •Entretiens (tailles, recépages) 	<ul style="list-style-type: none"> • Haie basse: 1 m de large et de 2-3 m de hauteur suivant les essences. Ou • Haie brise vent: 2-3 m de large et 3-30 m de hauteur suivant les essences <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Distance de plantation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 -10 m pour les arbres de haut jet • 2 - 5 m pour les arbres de cépée • 0,5 – 1 m pour les arbustes 	<p>Arbustes bas : Bourdaine, Troène des bois, Sureau noir, Charme commun, Prunellier, Fusain d'Europe, Houx, Aubépine, Cornouiller sanguin, Nerprun purgatif, Viorne obier et lanthane, Groseillier à maquereau.</p> <p>Arbustes hauts : Noisetier commun, Prunier myrobolan, Saule arbustif, Sorbier des oiseleurs, Cognassier, aulne, Néflier commun.</p> <p>Arbres de haut jet : Alisier torminal, Châtaignier, Chêne pédonculé et sessile, Frêne commun, Hêtre, Merisier, Tremble, Pommier sauvage, Poirier sauvage, Erables, Charme commun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des regarnis et entretiens nécessaires à la pérennité des haies. - Reprise à plus de 70%.

-la remise en état du lavoir, remettre en état le patrimoine qui est présent sur la parcelle ainsi que de créer un espace de biodiversité à ses abords avec la mise en place de lavandes ; très bonne synergies avec la vigne.

- le bêchage de la parcelle (si autorisation), ainsi que la mise en place d'un drain traversant la parcelle pour permettre l'évacuation plus facilement de l'eau qui arrive de la route, la limitation de l'érosion et les coulées de terre dans les parcelles voisines qui sont dans la continuité de ma parcelle.

-la semence des talus pour créer un espace pour la biodiversité et le maintient de ceux-ci contre l'érosion.

-plantation de la vigne, parallèle à la pente dans le but de contrôler l'érosion. (Cépages de viognier et de marsanne)

IV-Travaux automne 2023 :

Mise en place de 3 types d'enherbement → plusieurs avantages :

- Protection contre l'érosion,
- Amélioration de la structure du sol,
- Capture et restitution des éléments fertilisants
- Foyers de biodiversité pour la faune
- Limiter les utilisations de produits phytosanitaires

a. *Niveau 1 : Enherbements temporaires entre les rangs de vigne*

Implantation du CHLOROFILTRE MEGAMIX NEW dès la plantation de la Vigne Printemps 2023

- Avantages de ce mélange → Exploitation racinaire maximale et Installation rapide du couvert
- 10 espèces différents
- Complémentarités des systèmes racinaires

b. *Niveau 2 : Enherbement permanents pour les passages tracteur*

VIVER PCT, enherbement permanent dès la préparation de la parcelle

- Association : pâturin commun Dasas et trèfle blanc nain Aberace
- Intérêt sur l'environnement avec les légumineuses
- Apport et fixation de l'Azote
- Favorise la vie biologique des sols

c. *Niveau 3 : Enherbements mellifères pour les talus*

Dès la formation du coteau → mise en place à la volée d'un couvert fleuris/Mellifères

MELIFLORE LU HARMONY ANNUEL,

- Mélange permanent très favorable à la biodiversité
- Refuge pour la faune sauvage
- Grande diversité du mélange par les espèces : Sainfoin Cosses Perly, Trèfle d'Alexandrie, Bourrache, Centaurée et Phacélie
- Floraison sur 5 mois de Mai en Septembre

L'avantage de l'hiver pour les travaux permet de ne pas déranger la biodiversité, plus présente en printemps et en été.

Le but de tous ses travaux et de pouvoir planter de la vigne étant donné que je suis jeune viticulteur. Ainsi que de remettre en état le patrimoine existant (murs et lavoir.) Tout ça doit être fait en

harmonie avec l'environnement et le respect des différentes zones ZNIEFF et Natura 2000 présent aux abords de la parcelle. Le viticulteur et la nature doivent cohabiter ensemble, car pour le bien être des différentes espèces végétales dont la vigne, les espèces vivants, ont intérêt importante. (Pollinisation, protection naturelle...). La méthode de travail appliqué par la suite, aura tendance à respecter les différentes espèces présentes sur la parcelle à travers les différentes méthodes mise en place, avec un apport d'intrant moindre (coût important, respect de la nature, respect du futur produit fini). Toutes cette planification et différentes mises en place ont été faites en collaboration avec un technicien. Tout cela sera contrôlé par ce même technicien par la suite.